

AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DE LA RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Votre avis nous intéresse



Hervé GICQUEL

Maire de Charenton-le-Pont
Conseiller départemental
du Val-de-Marne

Chaque année, des aménagements sont réalisés sur le plan de la sécurité routière à Charenton-le-Pont. En effet, le territoire communal connaît un nombre toujours croissant de véhicules venus de l'extérieur en raison des difficultés de circulation sur l'autoroute A4, le boulevard périphérique et dans Paris. En parallèle, il convient aussi de favoriser et d'amplifier les transports en commun.

La Municipalité s'est donc saisie de cette problématique, à l'appui de nombreux témoignages de riverains sur le contexte particulier de la rue de la République.

Courant 2018, j'avais saisi le Conseil départemental, gestionnaire de cette voie, pour envisager la réalisation d'aménagements alors que cet axe est emprunté par un nombre important d'automobilistes extérieurs et par plusieurs lignes de bus.

Dans ce cadre, les habitants ont été conviés, le 20 mars 2019, à une première réunion d'échanges sur cette voie de circulation et en particulier sur la possibilité d'y créer un couloir de bus.

Devant près de 100 Charentonnais, j'ai rappelé qu'il n'y avait pas de dispositif idéal. Eu égard à la conjoncture financière difficile des collectivités, j'ai aussi souligné la nécessité de prendre en compte que **le Conseil départemental est aujourd'hui disposé à investir 600 000 euros et Ile-de-France Mobilités 44 000 euros dans ce projet. Demain, nous ne sommes pas assurés qu'ils en auront la capacité.**

Conformément à mon engagement lors de cette rencontre, j'ai souhaité initier une deuxième séquence de concertation en diffusant à l'ensemble des habitants du quartier le document que vous lisez. Il s'agit de vous présenter de façon précise l'opération d'aménagement et que vous puissiez nous transmettre vos avis pour **le 6 mai 2019**. Vos remarques qu'elles soient positives ou négatives permettront à la Ville d'adopter une position définitive quant à cette opération.

Je vous remercie par avance.

1 Le constat

La Ville mène, depuis plusieurs années, des actions significatives pour réguler le trafic de la rue de la République, ou route départementale 6a.

Malgré l'instauration de la zone 30 et l'implantation de feux tricolores, cette rue continue à :

- inspirer un sentiment d'insécurité aux piétons et à être perçue comme une zone accidentogène
- présenter un trafic journalier très important dû aux automobilistes non-charentonnais désireux d'emprunter un itinéraire «malin» pour accéder à l'autoroute A4
- faire figure de point noir pour les nombreux bus y circulant.

Pour répondre aux sollicitations des riverains, les services municipaux et départementaux ont mené un travail partenarial afin de proposer la solution la plus satisfaisante possible.

Les chiffres au quotidien

8 000
véhicules

4
lignes de bus
(les 24, 111, 325 et 180)

350
bus environ

4 000
usagers des bus

2 Un projet concerté avec les riverains

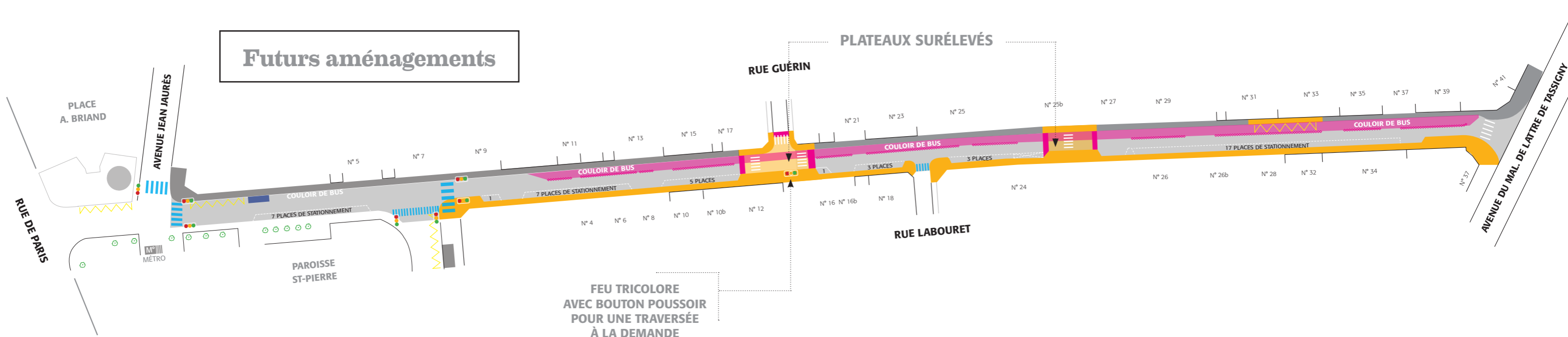
- Annonce de la réunion publique dans le *Charenton Magazine* de mars 2019 et par un courrier diffusé aux habitants du quartier du Centre

- Réunion d'information et d'échanges avec les riverains le 20 mars 2019

- Distribution d'un document complémentaire en avril 2019



“Pour ce projet, le Conseil départemental est aujourd’hui prêt à investir 600 000 euros et Ile-de-France Mobilités 44 000 euros.”



3

La proposition

OBJECTIF : PACIFIER, SÉCURISER ET EMBELLIR CETTE VOIE

L'idée générale consiste à créer une voie de bus sur la rue de la République afin de permettre la pacification de la circulation, réaffirmer la place du piéton, améliorer les temps de parcours des 4000 usagers quotidiens des bus (en particulier aux heures de pointe) et, à terme, dissuader les conducteurs «extérieurs» d'emprunter quotidiennement cette voie pour accéder à l'autoroute A4.

CRÉATION D'UN COULOIR DE BUS

L'aménagement consiste à créer, côté impair, une voie dédiée à la circulation des bus, 24h/24, 7 jours sur 7. Elle sera délimitée par une bordure qui sera interrompue afin de permettre l'utilisation de chaque entrée charretière.

De ce fait, la circulation pour les autres véhicules sera également limitée à une voie jusqu'à 30 mètres en amont du croisement avec la place de l'église.

Cette amélioration du trafic des bus s'accompagnera d'un déplacement et de la mise aux normes de l'arrêt de bus «Avenue de Gravelle». En effet, aujourd'hui sa configuration ne permet pas l'accès au bus pour les personnes à mobilité réduite ni un accostage correct des véhicules de la RATP.

EMBELLISSEMENT DE LA VOIE

L'opération s'achèvera par la rénovation du revêtement de la voie de circulation et du trottoir côté pair.

STATIONNEMENT CÔTÉ PAIR

Actuellement, la rue de la République compte 45 places réglementées (stationnement payant), côté impair. L'aménagement propose de restituer 44 places réglementées ainsi que les horodateurs côté pair.

L'aire de livraison, quant à elle, sera reportée rue Guérin, ainsi que la place dédiée aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

SÉCURISATION DES TRAVERSÉES PIÉTONNES

La création de deux plateaux surélevés, l'un au niveau des 25bis et 27 de la rue, l'autre au carrefour formé avec la rue Guérin, et la reprise des traversées existantes devraient permettre de diminuer significativement la vitesse des véhicules, de sécuriser la traversée des piétons et de faciliter l'accès de cette rue aux personnes à mobilité réduite.

LA VILLE RÉFLÉCHIT AUSSI À...

- Saisir l'opportunité des travaux du Département pour implanter des caméras de vidéo-protection rue de la République.
- Travailler en partenariat avec la Ville de Saint-Maurice sur les améliorations à apporter sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.
- Examiner l'éventualité de changer le sens de circulation de la rue Guérin.

4

Exprimez-vous !

Comme il s'y était engagé à l'occasion de la réunion publique qui s'est tenue le 20 mars dernier devant une centaine de participants, le Maire a souhaité communiquer aux habitants du quartier du Centre ce document afin de les informer des grandes lignes de ce projet et permettre à chacun d'émettre son avis avant le 6 mai 2019 :

- par courrier adressé à l'Hôtel de Ville - 48, rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont
- par mail via l'adresse contact@charenton.fr